



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance extraordinaire ce 15 février 2021 à 16 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance extraordinaire M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général, M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, greffière et Jennika Rodrigue-Lacasse, directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. M. Jean-François Poulin est absent.

**2021-080 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

**2021-081 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

**2021-082 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### Réglementation

**2021-083 *Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre* afin de permettre l'achat de ce terrain industriel.

**2021-084 *Dépôt du projet de Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre***

Document : *Projet de Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre*.



M. Daniel Campbell se joint à la rencontre à 16 h 1.

**2021-085 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2021-086 Adoption du Règlement 594-1 modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Document : *Règlement 594-1 modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 594-1 modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2021-087

**Adoption du Règlement 611 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions**

Document : *Règlement 611 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> février 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> février 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 611 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 2.

\_\_\_\_\_  
Marielle Benoit, OMA  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior  
Maire